

## Qui défend VRAIMENT les cadres à la CEIDF ?

En juin 2018, les cadres ont majoritairement voté pour le SNE-CGC et la CFDT, permettant à ces organisations de gérer le comité social et économique naissant.

Un an et demi plus tard, il est temps de tirer un premier bilan de leur action. Et celui-ci n'est pas fameux.

### Pour un VRAI forfait cadres : c'est la CGT !

Le SNE-CGC revendique un forfait cadres de 300€ bruts mensuels.

- La CGT revendique l'application de la convention SYNTEC, à savoir un forfait cadre à **120% du salaire brut**.

### Contre l'augmentation du temps de travail : c'est la CGT !

Aligné sur la direction, le SNE-CGC accepte l'augmentation du temps de travail.

- La CGT revendique le **maintien du temps de travail au niveau actuel**, qui permet déjà à la direction de faire de confortables bénéfices.

### Pour un télé-travail respectueux de nos vies : c'est la CGT !

Le SNE-CGC laisse la direction tester le télé-travail sans discussion préalable.

- La CGT demande un strict encadrement du **temps de connexion**, le respect du **droit à la déconnexion**, une charge et des **horaires de travail décents**, une **ergonomie** du poste de travail conforme...

### Pour l'égalité femmes/hommes : c'est la CGT !

Alors que la CGT a lancé une **action de groupe pour obtenir l'égalité de salaire** entre les femmes et les hommes à la CEIDF, le SNE-CGC a publiquement pris position contre cette initiative.

### Pour un CSE qui booste votre pouvoir d'achat : c'est la CGT !

En juin 2018, la coalition SUD-CGT a laissé la place à l'alliance CGC-CFDT, avec des résultats largement contestables, à tel point que la CFDT quitte le navire :

- Baisse des prestations des sections sportives,
- Suppression des remboursements garderie catégorie 4 dès septembre prochain,
- Accords de partenariat décevants,
- Baisse des remboursements spectacles,
- Baisse des remboursements des vols secs,
- Suppression de la médiathèque.

Les grandes orientations de la CGC et de son « co-gestionnaire du Directoire » est bel et bien de faire bénéficier du CSE qu'aux seuls salariés, excluant à terme les conjoints et enfants comme c'est déjà le cas pour les retraités.

Pour défendre leurs droits et leur pouvoir d'achat

## Les cadres aussi rejoignent la CGT

**SYNDICAT CGT DE LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE**



Isabelle  
MAUZAT MARTIN



Bernard  
DANTEC



Pierre-Yves  
INGLESE



Audrey  
RASTELLO



Thierry  
OLIGO



Amélie  
DORE



Pierre  
PLUQUIN



64/66/68 Rue du Dessous des Berges  
75013 PARIS



01 70 23 53 48 / 52  
(ligne interne : 25348 / 52)



cgtceidf@orange.fr  
cgt.dp.ce@orange.fr



CGTCEIDF



www.cgtceidf.fr